

16 FEV. 2022

Commune de  
Neaufles-Saint-Martin

MONSIEUR LE PRÉSIDENT  
VEXIN NORMAND (SAEP)  
5 rue de Penthivière  
27700 LES ANDELYS

Evreux, le 3 février 2023

**CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE**

**VEXIN NORMAND**

Prélèvement	00160857	Prélevé le :	mercredi 25 janvier 2023 à 10h59
Unité de gestion	VEXIN NORMAND (UGE 0075)	par :	LABEO RB
Installation	BEZU SAINT ELOI (UDI 000443)	Type visite :	D1
Point de surveillance	CENTRE VILLE (S 0000000639)	Type d'eau :	T
Commune	NEAUFLES-SAINT-MARTIN	Motif :	contrôle sanitaire
Localisation exacte	mairie robinet cuisine		

Mesures de terrain

Résultats

Limites de qualité

Références de qualité

	Résultats	Limites de qualité		Références de qualité	
		inférieure	supérieure	inférieure	supérieure
Aspect (qualitatif)	0				
Couleur (qualitatif)	0				
Odeur (qualitatif)	0				
Saveur (qualitatif)	0				
Turbidité néphélobimétrique NFU	<0,3 NFU				2,00
Température de l'eau	6,2 °C				25,00
Conductivité à 25°C	793 µS/cm			200,00	1 100,00
pH	7,1 unité pH			6,50	9,00
Chlore libre	0,48 mg(Cl <sub>2</sub> )/L				
Chlore total	0,50 mg(Cl <sub>2</sub> )/L				

Analyse laboratoire

Type de l'analyse : D127

Code SISE de l'analyse : 00164000

Référence laboratoire : U23.588-1-1

**PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES**

Bact. aér. revivifiables à 22°-68h	2 n/mL				
Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	10 n/mL				
Bactéries coliformes /100ml-MS	<1 n/(100mL)				0
Entérocoques /100ml-MS	<1 n/(100mL)		0		
Escherichia coli /100ml - MF	<1 n/(100mL)		0		

**PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES**

Ammonium (en NH <sub>4</sub> )	<0,01 mg/L				0,10
Nitrates (en NO <sub>3</sub> )	40,8 mg/L		50,00		

**DIVERS MINERAUX**

Perchlorate	5,1 µg/L				
-------------	----------	--	--	--	--

Conclusion sanitaire ( Prélèvement N° : 00160857)

Eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés. Toutefois, cette eau présentant une concentration en perchlorates supérieure à 4 µg/L, il est recommandé de ne pas l'utiliser pour la préparation des biberons des nourrissons de moins de 6 mois.

P/Le Préfet et par délégation  
Signé  
L'ingénieur du génie sanitaire  
Mouloud BOUKERFA